ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION

Nous, Olivier MENAGER, Maire de la Commune de PARIS L'HÔPITAL

VU :

- La loi N°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- La loi N°83-8 du 07 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,
- Le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8ème partie-signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, modifié,

La demande de l'entreprise SAS GASQUET, TSA 700011 chez Sogelink, 69134 Dardilly pour l'enfouissement des lignes téléphoniques rue de Cocelle

ARTICLE 1 : A partir du 21/10/ 2026 et jusqu'au 21/12/2026, la rue de Cocelle sera fermée à la circulation de 7h30 à 17h.
ARTICLE 2 : La route de Saint Sernin sera, aux mêmes dates, en alternance simple (sens prioritaire)
ARTICLE 3 : la signalisation réglementaire sera mise en place par **SAS Gasquet** chargée de l'exécution des travaux.
ARTICLE 4 : **SAS Gasquet s**era tenue de remettre en état la voirie et d'effectuer son nettoyage à la fin de la journée. Il devra réparer toutes les détériorations qui pourraient survenir sur la chaussée pendant la durée du chantier.
ARTICLE 5 : toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux Lois et Règlements.
ARTICLE 6 : ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier par l'entreprise.
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Chagny
- **Gasquet** chargée des travaux
- Le STA AUTUN-LE CREUSOT
- la Région Bourgogne – Franche Comté
- Le service transports de la CABCS

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

Fait à Paris l'Hôpital le 12/10/2026

Le Maire, Olivier Ménager

MAIRIE DE PARIS L'HOPITAL * 71 - SAÔNE ET LOIRE *